



Formulaire en ligne
www.dippach.lu



PRIME D'ENCOURAGEMENT

Nom

Rue / N°

Prénom

Code postal

Téléphone

Localité

Email

**PIÈCES À
JOINDRE**

RIB

**DEMANDE
À RENVoyer**

Commune de Dippach
B.P. 59
L-4901 Bascharage
service.scolaire@dippach.lu

AVANT LE

22.11.2024

Prière de joindre à la présente un relevé d'identité bancaire (RIB) sur lequel la prime d'encouragement est à virer

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Année d'étude 7 ^{ème} > 4 ^{ème}	65€
Année d'étude 3 ^{ème}	75€
Année d'étude 2 ^{ème}	85€
Année d'étude 1 ^{ère}	100€
Université / Autre	125€

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL

Année d'étude 7 ^{ème} > 4 ^{ème}	65€
Année d'étude 3 ^{ème}	75€
Année d'étude 2 ^{ème}	85€
Année d'étude 1 ^{ère}	100€

Pour les étudiants qui suivent des études supérieures, universitaires, ou non universitaires, le montant de la prime d'encouragement est fixé à 125€ par année d'études passée avec succès. La prime sera virée sur votre compte bancaire après le délai de réponse, dans les meilleurs délais.

ATTENTION: PIÈCE(S) À JOINDRE À LA DEMANDE !!! (des copies gratuites peuvent être faites à la mairie)

POUR LES LYCÉENS

- un RIB : relevé d'identité bancaire
- un certificat établi par l'école que l'enfant a réussi avec succès l'année scolaire 2023/2024
- ou une copie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2023/2024

POUR LES UNIVERSITAIRES

- un RIB : relevé d'identité bancaire
- une copie de l'inscription de l'année scolaire 2023/2024

Date et lieu

Signature du demandeur

Signature du père/mère/tuteur légal